

### Annexe 12 – Liste des justificatifs à fournir

Catégories	Motif de l'attribution de points	Justificatifs	
		Obligatoires	Facultatifs
Priorités légales	Rapprochement de conjoint	<p><u>Pour les agents mariés :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Extrait d'acte de naissance comportant la mention du mariage ou extrait de l'acte de mariage ou copie du livret de famille</li> </ul> <p><u>Pour les agents ayant conclu un PACS :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Extrait d'acte de naissance comportant la mention du PACS ou copie du PACS</li> <li>- Copie de l'avis d'imposition ou attestation délivrée par le centre des impôts faisant état du dépôt de la déclaration fiscale commune</li> </ul> <p><u>Pour les agents en concubinage :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Certificat de concubinage délivré par la mairie</li> <li>- Justificatif de domicile attestant d'une vie commune de plus d'un an</li> </ul> <p><u>Pour l'ensemble des agents :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Certificat de travail du conjoint ou du concubin de l'agent délivré par son employeur datant de moins de 3 mois et précisant la date d'embauche</li> </ul>	<p><u>En cas de domicile séparé :</u> Justificatif de domicile du conjoint</p>
	Reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé	-Décision, en cours de validité, de la commission des droits de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH) de reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé	
	Centre des intérêts matériels et moraux <sup>2</sup>	Attestation CIMM illimité ou 6 ans	Tout élément d'appréciation pouvant être utile

<b>Ancienneté</b>	<b>Ancienneté dans le corps</b>	Pas de justificatif	
	<b>Ancienneté dans l'affectation</b>	Pas de justificatif	
	<b>Ancienneté dans la fonction publique</b>	Etat des services accomplis	
<b>Autres</b>	<b>Rapprochement familial</b>	<p><u>Si l'enfant est scolarisé :</u> - Justificatif de scolarité de l'enfant</p> <p><u>Si l'enfant n'est pas scolarisé :</u> - Justificatif de domicile de moins de trois mois du parent ayant la garde des enfants</p> <p><u>Dans tous les cas :</u> - Acte de naissance du ou des enfant(s) ou livret de famille - Justificatif relatif au mode de garde des enfants</p>	
	<b>Affectation en tant que CPIP placé</b>	Pas de justificatifs	
<b>Demande liée à un agent n'appartenant pas au corps de CPIP</b>	<b>Pas de points</b>	Copie de l'extrait d'acte de naissance, de l'extrait d'acte de mariage, du PACS, ou certificat de concubinage délivré par la mairie	